

REGLEMENT ANGERS TRAILS 2019



Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

1. Lieu, date et nature de la compétition

a) Description générale des épreuves

La 10^{ème} édition d'ANGERS TRAILS se déroulera lors de la journée TOUT ANGERS BOUGE organisée par la Ville d'Angers le dimanche 2 juin 2019.

Le programme prévoit différents parcours et courses ouverts à tous, licenciés et non licenciés, adaptés aux différentes catégories d'âge et se décompose comme suit :

Dimanche 2 juin 2019			
8h00	Tournée des Ducs	Course nature et urbaine de 30 km environ	Départ du château de Brissac et arrivée au Théâtre le Quai
8h00	Relais des Ducs	Course nature et urbaine de 11 km environ (1 ^{er} relayeur) + 19 km environ (2 ^{ème} relayeur)	Départ du château de Brissac pour le premier relayeur et arrivée au parc des Varennes / départ du parc des Varennes pour le deuxième relayeur et arrivée au Théâtre le Quai
8h00	Trail du Roi René	Course nature et urbaine de 20 km environ	Départ du Fief de la Thioire – Loire & Sens arrivé Théâtre le Quai
9h00	Nordique au Fil de l'Eau	Marche Nordique de 23 km environ	Départ de l'Arena Loire et arrivée au Théâtre le Quai
10h30	Nordique Loire & Maine	Marche nordique de 12 km environ	Départ de Sainte Gemmes Sur Loire et arrivée au Théâtre le Quai
10h30	Trail de la Cité	Course urbaine de 10 km environ	Départ du pont de la Basse Chaine et arrivée au Théâtre le Quai
11h30	Trail Découverte	Course urbaine de 8 km environ	Départ du pont de la Basse Chaine et arrivée au Théâtre le Quai
13h00	Le Parcours des Familles	Animation pédestre d'environ 1 km	Départ du pont de la Basse Chaine et arrivée au Théâtre le Quai
15h00 – 17h45 Départ toutes les minutes à partir de 15h00	Le Défi St Maurice	Course contre la montre avec 100 marches à monter	Départ au bas de la montée des marches et arrivée en haut des marches

16h	Trail des Plantagenêts	Course urbaine avec distance adaptée aux catégories (poussins, benjamins, minimes)	Départ du Théâtre le Quai, arrivée au Théâtre le Quai.
En continu entre 14h et 17h	Animation Enfant	Activité « Manège » sur une boucle de 250 m	Parcours Promenade Jean Turc

2. Organisateur

- Les épreuves sont organisées par le club d'athlétisme ANGERS TERRE D'ATHLETISME affiliée à la FFA sous le N° 049051.
- Les coordonnées de l'association sont les suivantes :

Adresse postale : 5, rue Guérin 49100 ANGERS ; Numéro de téléphone : 02 41 48 92 94

Adresse mail : angersterreathle@orange.fr ; Lien internet : <http://www.angers-trails.fr/>

3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge

- Tournée des Ducs, Relais des Ducs: compétiteurs catégorie « **Espoir** » à « **Master** »
- Trail du Roi René : compétiteurs catégorie « **Junior** » à « **Master** »
- Trail Découverte, Trail de la Cité: compétiteurs catégorie « **Cadet** » à « **Master** ».
- Parcours des familles : pas de restriction d'âge.
- Marche « Nordique au Fil de l'Eau » et « Nordique Loire & Maine » : catégorie « **Junior** » à « **Master** ».
- Défi St Maurice : catégorie « **Cadet** » à « **Master** ».
- Trail des Plantagenêts : compétiteurs catégorie « **Poussin** », « **Benjamin** » et « **Minime** ».
- L'Animation Enfant est ouverte aux enfants âgés de 8 à 11 ans au 02 juin 2019.

Les catégories sont conditionnées à l'année de naissance réglementairement définies par la Fédération Française d'Athlétisme ci-dessous :

(valable jusqu'au 31 octobre 2019, ces catégories changeront le 1er novembre 2019)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1979 et avant
Seniors	SE	1980 à 1996
Espoirs	ES	1997 à 1999
Juniors	JU	2000 et 2001
Cadets	CA	2002 et 2003
Minimes	MI	2004 et 2005
Benjamins	BE	2006 et 2007
Poussins	PO	2008 et 2009
École d'Athlétisme	EA	2010 à 2012
Baby Athlé	BB	2013 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	V1	1979 - 1970
	V2	1969 - 1960
	V3	1959 - 1950
	V4	1949 - 1940
	V5	1939 et avant

b) Conditions particulières de participation

- Pour la Tournée des Ducs, le Relais des Ducs et le Trail du Roi René les participants doivent se rendre PlaceRochefoucauld à partir de 6h30 et jusqu'à 7h15 afin d'emprunter la navette de bus mise à disposition par l'organisateur pour les acheminer vers le site du départ. Seuls les participants munis d'un dossard pourront monter dans un bus. Aucune zone de stationnement ne sera mise à disposition des participants sur les sites de départ des Trails cités précédemment.
- Pour la marche « Nordique Au Fil de l'Eau » et la marche « Nordique Loire & Maine » les participants doivent se rendre PlaceRochefoucauld à partir de 8h15 et jusqu'à 8h45 afin d'emprunter la navette de bus mise à disposition par l'organisateur pour les acheminer vers le site du départ. Seuls les participants munis d'un dossard pourront monter dans les bus.
- Le Trail Découverte est réservé aux coureurs et coureuses non licencié(e)s.

c) Certificat médical

- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :
 - ✓ Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
 - ✓ Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sport.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
 - ✓ Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue)
- Le certificat médical devra être remis au moment de l'inscription en ligne sur le site www.klikego.fr

d) Modalités et droits d'inscription

- Les inscriptions s'effectuent soit sur le site www.klikego.fr ; soit sur le site d'Angers Trails : <http://www.angers-trails.fr/>
- L'inscription pour la course des familles s'effectue le samedi 1^{er} Juin au stand « Inscription Famille » aux Greniers St Jean ; le dimanche 2 Juin au stand « Inscription Famille » sur le site de l'arrivée au Théâtre le Quai.
- L'inscription pour le Défi Saint Maurice s'effectue au stand « Défi Saint Maurice » au pied de la montée Saint Maurice.
- Les droits d'inscriptions sont donnés dans le tableau ci-dessous :

		Jeunes	Ducs	Roi René	Cité	Découverte	MN 23 km	MN 12 km
Tarif 1 du 30/12/19 Au 24/02/19	Non licenciés FFA	Gratuit	27,50 €	21,50 €	11 €	8 €	10 €	6 €
	Licenciés FFA	Gratuit	12 €	11 €	7 €	--	7 €	6 €
	Licenciés FFA hors 49	Gratuit	23 €	16 €	9 €	--	10 €	6 €
Tarif 2 du 25/02/19 Au 28/04/19	Non licenciés FFA	Gratuit	30 €	25 €	15 €	10 €	13 €	8 €
	Licenciés FFA	Gratuit	17 €	15 €	10 €	--	10 €	8 €
	Licenciés FFA hors 49	Gratuit	26 €	20 €	12 €	--	13 €	8 €
Tarif 3 du 29/04/19 Au 29/05/19	Non licenciés FFA	Gratuit	35 €	30 €	20 €	13 €	15 €	10 €
	Licenciés FFA	Gratuit	35 €	30 €	20 €	--	15 €	10 €
	Licenciés FFA hors 49	Gratuit	35 €	30 €	20 €	--	15 €	10 €

	Relais des Ducs		
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
2 non licenciés FFA	30 €	33 €	37 €
2 licenciés FFA 49	15 €	18 €	22 €
2 licenciés FFA hors 49	25 €	28 €	32 €
1 non licencié + 1 licencié FFA	27 €	30 €	31 €
1 non licencié + 1 licencié FFA 49	23 €	26 €	30 €
1 licencié FFA 49 + 1 licencié FFA hors 49	20 €	23 €	27 €

- Trails Tournée des Ducs, Relais des Ducs, Roi René : transport intégré dans le tarif
- Marches « Nordique Au fil de l'Eau » et « Nordique Loire & Maine » : transport intégré dans le tarif.
- Trail Découverte : 2 € reversés à deux associations.
- Tous les participants recevront un lot.

e) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 29/05/2019 à minuit (hormis pour le Parcours des Familles, le Défi Saint Maurice, le Trail des Plantagenêts et l'Animation Enfant).

f) Athlètes handisports

Les parcours de la manifestation ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil mais permet la participation des joëlettes.

g) Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

h) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

i) Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

4. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. Assurances

a) Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance n°04369692A souscrite auprès de Groupama.

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a) Jury

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitres officiels hors-stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

b) Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite.

c) Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté sous peine de disqualification.

d) Bâtons

Le port des bâtons n'est pas autorisé (hormis pour les marches nordiques).

e) Assistance

Aucune assistance n'est autorisée.

f) Limites horaires

Le temps maximum alloué pour la course de la Tournée des Ducs, pour la course des Relais des Ducs et pour la course du Trail du Roi René est de 5 heures. Pour le trail de la Cité, ce délai est de 2h30. Pour le trail Découverte, le délai est de 1h30. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, néanmoins ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

g) Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

La course des Familles, la marche « Nordique au fil de l'eau », la marche « Nordique Loire & Maine » et l'Animation Enfant ne font pas l'objet de chronométrage.

7. Classement et récompenses

a) Classements

Ils seront établis pour la Tournée des Ducs, le Relais des Ducs, le Trail du Roi René, le Trails de la Cité, le Trail Découverte, le Trail des Plantagenêts et la Montée St Maurice.

b) Récompenses

- Un lot sera remis à tous les participants lors du retrait des dossards.
- Une coupe sera offerte aux trois premiers hommes et trois premières femmes de chaque course.
- Seuls les trois premiers et premières du scratch monteront sur le podium (exception faite du Défi St Maurice où les quatre finalistes, hommes et femmes, monteront sur le podium).
- Une coupe sera remise au premier relais Homme, au premier relais Femme et au premier relais mixte sur le Relais des Ducs

c) Primes

Les primes sont identiques pour les hommes et pour les femmes, et peuvent prendre la forme de bons d'achats.

- Tournée des Ducs, Trail du Roi René, Trail de la Cité, Trail Découverte :
1^{er} - 300€/ 2^e - 200€/ 3^e - 100€
- Défi St Maurice : 1^{er} - 200€/ 2^e - 150€/ 3^e - 100€/ 4^e - 50€
- Relais des Ducs : 2x100€ pour le premier relais Homme, le 1^{er} relais Femme et le premier relais mixte
- Des bons d'achats seront transmis par voie postale (**uniquement si l'adresse a été saisie lors de l'inscription sur Klikego**) aux premiers hommes et femmes de chacune de ces catégories : cadet,

junior, espoir, senior, master 1, master 2, master 3, pour la Tournée des Ducs, le Trail du Roi René et le Trail de la Cité.

- Les récompenses scratch et par catégorie sont cumulables. Il n'y a pas de décalage possible.

d) Règlement spécifique – Défi St Maurice

Séries:

- Départ individuel toutes les minutes
- Temps pris au 1/100^{ème} de secondes
- En cas d'ex aequo pour la 8^{ème} place, duel entre les ex aequo sur la montée. Le 1^{er} sera qualifié en 8^{ème} place pour la 1/2 finale.
- Sont qualifiés pour les 1/2 finales: les 8 meilleurs temps féminins et les 8 meilleurs temps masculins

1/2 finales:

- Création des duos de la 1/2 finale
 - 1^{ère} féminine contre la 8^{ème} féminine
 - 2^{ème} féminine contre la 7^{ème} féminine
 - 3^{ème} féminine contre la 6^{ème} féminine
 - 4^{ème} féminine contre la 5^{ème} féminine
 - 1^{er} homme contre le 8^{ème} homme
 - 2^{ème} homme contre le 7^{ème} homme
 - 3^{ème} homme contre le 6^{ème} homme
 - 4^{ème} homme contre le 5^{ème} homme
- Départ des duos toutes les minutes
- Sont qualifiés en Finale les 4 vainqueurs hommes et femmes des 1/2 finales
- En cas d'ex aequo en 1/2 finale, c'est le meilleur temps en série qui les départagera
- Les non-partant(e)s ne sont pas remplacé(e)s

Finales A et B:

- Départ des duos toutes les minutes
- Création des duos de la finale **A**
Meilleur temps contre 2^{ème} temps pour la 1^{ère} et 2^{ème} place du podium
- Création des duos de la finale **B**
3^{ème} temps contre 4^{ème} temps pour la 3^{ème} et 4^{ème} place du podium
- Les non-partant(e)s ne sont pas remplacé(e)s
- Podium
 - Le vainqueur est celui ou celle qui arrive 1^{er(e)} dans la finale **A**
 - Le (la) 2^{ème} est le (la) 2^{ème} de la finale **A**
 - Le (la) 3^{ème} est le (la) 1^{er(e)} de la finale **B**
 - Le (la) 4^{ème} est le (la) 2^{ème} de la finale **B**

Annulation de l'épreuve en cours

- *En cas d'annulation des 1/2 finales, si séries exécutées en intégralité, seront déclarés vainqueurs les 4 meilleurs temps F et H des séries.*
- *En cas d'annulation des finales A et B, si 1/2 finales exécutées en intégralité, seront déclarés vainqueurs les 4 premiers de chaque 1/2 finale F et H.*

e) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site de la manifestation : <http://www.angers-trails.fr/>. Conformément à la loi dite « Informatique et Liberté », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ce site en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr).

8. Ravitaillements

Toutes les courses sont en semi auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires. Un ou des ravitaillements seront proposés sur le parcours et un à l'arrivée.

9. Sécurité et soins

a) Voies utilisées

Le parcours des différentes épreuves est au moins à 50 % sur du chemin ou du terrain naturel. Pour les portions ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

b) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par un médecin, par l'Association Départementale de Protection Civile de Maine et Loire – ADPC 49 – 1 rue de Bel-Air, BP 60064, SAINTE GEMMES SUR LOIRE, 49137 Les Ponts de Cé cedex, France et par la présence de signaleurs bénévoles sur l'ensemble du parcours. Le service médical et les secouristes sont habilités à mettre hors course tout(e) concurrent(e) paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

c) Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

d) Abandon

En cas d'abandon de la course, le concurrent ne doit pas quitter le parcours. Il est tenu de se diriger vers un signaleur bénévole, un membre de l'organisation, ou le poste de secours le plus proche pour signaler sa décision d'abandonner et pour lui remettre son dossard.

e) Stand de récupération

Il est prévu à l'arrivée des stands de récupération avec kinésithérapeutes et masseurs.

10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout moment mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

14. Acceptation du présent règlement

Toute inscription à l'épreuve entraîne la totale adhésion à ce règlement et à l'acceptation de toutes ses clauses.